

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4404

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale - Gestion sociale et urbaine de proximité - Participation financière au programme Partenariat pour la tranquillité mis en oeuvre par l'Association régionale Rhône-Alpes pour le développement des emplois de proximité (Arradep)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Flaconnèche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pilonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007

Délibération n° 2007-4404

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) :

objet : **Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale - Gestion sociale et urbaine de proximité - Participation financière au programme Partenariat pour la tranquillité mis en oeuvre par l'Association régionale Rhône-Alpes pour le développement des emplois de proximité (Arradep)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise, approuvé par le conseil de Communauté le 12 juin 2007, prévoit la poursuite des programmes d'amélioration de la gestion sociale de proximité dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Dans ce cadre, l'Association régionale Rhône-Alpes pour le développement des emplois de proximité dans le logement social (Arradep) conduit une action de renforcement de la tranquillité dans les parties communes des immeubles des bailleurs HLM. Ce programme dit partenariat pour la tranquillité vise à assurer plus spécifiquement une présence en termes de médiation-dissuasion pour contribuer à la résolution des conflits de voisinage pouvant exister dans certains secteurs durant le créneau horaire de 17 à 23 heures. Ces actions s'articulent avec les contrats locaux de sécurité mis en place par les communes. Les quartiers concernés actuellement sont Vénissieux-les Minguettes, Rillieux la Pape-ville Nouvelle, Lyon 3°-Moncey, Lyon 8°-Mermoz, Saint Fons-Arsenal et Vaulx en Velin.

La Communauté urbaine participe au financement de cette action depuis 2001 au titre de son engagement dans le contrat de ville. Cette participation s'est élevée à 305 000 € en 2003, 280 000 € en 2004 et 238 500 € par an en 2005 et 2006.

Pour l'année 2007, le coût global de ce dispositif est estimé à 1 886 000 € avec le montage financier suivant :

- organismes HLM	957 000 €
- Etat (CNASEA & FIV)	276 000 €
- Europe	360 000 €
- Communauté urbaine	267 000 €
- Communes	26 000 €

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation financière d'un montant de 267 000 € nets de taxes à l'Association régionale Rhône-Alpes de développement des emplois de proximité (Arradep) pour son programme 2007 partenariat pour la tranquillité dans le cadre de la gestion sociale de proximité.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière avec l'Arradep.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,